

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret n° 2002-538 du 12 avril 2002 relatif à l'obligation d'assurance de responsabilité civile relative aux accueils de mineurs mentionnée à l'article L. 227-5 du code de l'action sociale et des familles

NOR : MJSK0270059D

Le Premier ministre,
 Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et de la jeunesse et des sports,
 Vu le code des assurances ;
 Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 227-5 ;
 Vu l'avis du Conseil national des assurances en date du 19 novembre 2001 ;
 Vu l'avis du Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse en date du 25 octobre 2001 ;
 Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu.

Décète :

Art. 1^{er}. - Les contrats d'assurance garantissent, en application de l'article L. 227-5 du code de l'action sociale et des familles, les conséquences dommageables de la responsabilité civile encourue par :

- a) Les personnes organisant l'accueil de mineurs prévu à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles et les exploitants des locaux recevant ces mineurs ;
- b) Leurs préposés, rémunérés ou non ;
- c) Les participants aux activités.

Art. 2. - Les contrats visés à l'article 1^{er} sont établis en fonction des caractéristiques des activités proposées, et notamment de celles présentant des risques particuliers.

Art. 3. - La souscription des contrats mentionnés à l'article 1^{er} est justifiée par une attestation délivrée par l'assureur, qui doit comporter nécessairement les mentions suivantes :

- la référence aux dispositions légales et réglementaires ;
- la raison sociale de la ou des entreprises d'assurances concernées ;
- le numéro du contrat d'assurance souscrit ;
- la période de validité du contrat ;
- le nom et l'adresse du souscripteur ;
- l'étendue et le montant des garanties ;
- la nature des activités couvertes.

Art. 4. - Le souscripteur fournit à la demande de toute personne garantie par le contrat l'attestation mentionnée à l'article 3.

Art. 5. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et la ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 avril 2002.

LIONEL JOSPIN

Par le Premier ministre :

La ministre de la jeunesse et des sports,
 MARIE-GEORGE BUFFET

*Le ministre de l'économie,
 des finances et de l'industrie,*
 LAURENT FADIUS

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE

Arrêté du 9 avril 2002 fixant la répartition par discipline ou groupe de disciplines des postes offerts aux concours au titre de la première session de l'année 2002 pour le recrutement de chargés de recherche de 1^{re} et 2^e classe à l'Institut national de la recherche agronomique

NOR : RECZ0200147A

Par arrêté de la directrice générale de l'Institut national de la recherche agronomique en date du 9 avril 2002, est précisée la répartition par discipline ou groupe de disciplines des postes offerts aux concours au titre de la première session de l'année 2002 pour le recrutement de chargés de recherche de 1^{re} et 2^e classe à l'Institut national de la recherche agronomique :

DISCIPLINE ou groupe de disciplines	NOMBRE de postes offerts	
	CR 1	CR 2
Nutrition animale	0	5
Génétique animale.....	0	1
Physiologie animale	0	3
Modélisation mathématique en épidémiologie biomécanique et pharmacocinétique.....	2	2
Santé animale : virologie, cancérologie/thérapie génique.....	4	2

DISCIPLINE ou groupe de disciplines	NOMBRE de postes offerts	
	CR 1	CR 2
Santé animale : bactériologie, immunologie, mycologie, parasitologie, toxicologie.....	2	3
Transformation des produits animaux.....	0	3
Ecologie et écotoxicologie	1	1
Ecophysiologie et conduite des cultures.....	1	3
Physique et physico-chimie de l'environnement, cycles biogéochimiques.....	1	5
Biologie et génétique des populations, génétique quantitative, épidémiologie	0	7
Biologie des populations, épidémiologie.....	2	0
Génétique et biologie végétale et interactions plantes/pathogènes.....	3	6
Transformation des produits végétaux.....	0	2
Nutrition	1	2
Mathématiques et informatique	0	1
Microbiologie.....	0	2
Economie et sociologie rurales.....	0	6
Total.....	17	54